Mercosur : La France à perdu sa souveraineté alimentaire

Category: 2020-2030,2030-2040,Actualités,Souveraineté
11 septembre 2026

Cet article, extrait de la revue Services Spéciaux n°275, présente une analyse critique de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur. Son auteur examine ses conséquences institutionnelles et agricoles du point de vue français.

Comme on pouvait le prévoir, la Commission européenne a décidé de mettre en vigueur à titre provisoire l'accord signé, avec les pays du Mercosur sans qu'il ait été ratifié par le Parlement Européen et avant même que la Cour de Justice ait examiné le recours dont elle a été saisie. Ce n'est malheureusement pas une surprise pour qui connaît l'obstination idéologique et l'impérialisme institutionnel de la Commission.

Elle n'aime ni la démocratie, ni les États membres (sauf quand ils sont « dociles »), ni les peuples (a fortiori quand ils s'expriment). Elle est en train de devenir une institution illibérale et, par voie de conséquence, dangereuse. D'une part parce qu'elle n'hésite plus à s'affranchir des Traités (dont elle est pourtant la gardienne) dès lors qu'ils font obstacle ou qu'ils sont susceptibles de faire obstacle à l'extension de son pouvoir. D'autre part parce qu'elle ne conçoit plus et n'admet plus qu'il puisse y avoir le moindre frein, pour ne pas dire la moindre opposition, aux initiatives qu'elle prend, le plus souvent par esprit de système et sans même avoir pris la précaution élémentaire d'en évaluer si peu que ce soit les conséquences

potentielles. C'est une « machine » que plus personne n'est réellement en mesure de contrôler, a fortiori depuis que l'élargissement à marche forcée de l'Union Européenne a augmenté inconsidérément le nombre des États membres.

Loin de n'être qu'un déni de démocratie, la décision prise par la Commission doit également être considérée comme une véritable gifle pour notre pays. D'abord parce qu'elle n'a tenu aucun compte ni des réserves exprimées, ni des avertissements lancés par un certain nombre d'États membres, la France en tout premier lieu, pour la dissuader de passer outre la saisine de la Cour de Justice. Ensuite parce qu'elle a pris soin de mettre les Autorités françaises devant le fait accompli en ne les informant de la décision qu'elle avait prise que juste avant qu'elle soit rendue publique. Enfin parce qu'elle l'a prise et l'a fait connaître alors même que le Salon de l'Agriculture n'avait pas encore fermé ses portes, ce qui montre, s'il en était besoin, le peu de cas qu'elle fait de nos agriculteurs et, plus encore, le mépris foncier qu'elle leur voue. Comment peut-on encore compter sur la Commission pour défendre si peu que ce soit les intérêts de notre agriculture, ceux de nos éleveurs notamment, dans les négociations à venir ? Son objectif étant, par construction et comme d'habitude, de conclure à n'importe quel prix, elle n'hésitera pas plus à les sacrifier pour y parvenir qu'elle ne l'a fait dans le cadre de la négociation avec les pays du Mercosur.

[…]

Pour lire l'article dans son intégralité, **cliquez ICI**

Informations sur la revue dont est extrait l'article

Nom de la revue : Services Spéciaux
Numéro : 275
Dossier principal : Les différentes dimensions de l'influence : profilage des comportements, diasporas, langues, religions …
Thème de la revue : Influence
Parution : Juin 2026
Pages : 128

Vous souhaitez acheter la revue de l'AASSDN ? Rendez-vous dans la boutique **en cliquant ICI**